

## Commune d'Andouillé

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° 2011075-0003

du 20/04/2011

mis à jour le \_\_\_\_\_

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1

### pièces jointes

**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Voir en page suivante la carte départementale de l'aléa sismique issue de la carte nationale

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »



# RISQUE SISMIQUE

## Zone réglementaire en Mayenne



### Zones de sismicité

— Limite Département

- - - Limite Commune

1 (très faible)

2 (faible)

3 (modérée)

4 (moyenne)

5 (forte)



Echelle : 1/550 000  
ou 5 cm = 27.5 km

Sources : BD Carto  
Réalisé par : DDT 53 - SAU/PR  
Créé le : 15/03/2011